

ACHETEZ !

Vos Livres de comptabilité
Vos Papeterie
Vos articles de bureaux
Et tous vos imprimés
de
LES IMPRIMEURS DE ROBERVAL, L.T.E.E.
Edit. du COLON, Roberval.

LE COLON

Fondé le 1er mars 1917

ORGANE REGIONAL
PARAISANT
TOUS LES JEUDIS

Abonnement \$1.50 par année
payable d'avance.

Tout abonnement est considéré
comme renouvelé faute d'avis con-
traire. 15 jours avant l'expiration.
Les avis de refus d'abonnement ne
vauront que s'ils sont adressés direc-
tement par écrit au bureau du journal
et il faudra que les arrérages, s'il y
en a, soient payés.

Les Imprimeurs de Roberval Ltée., Edit.-Prop.

Organe des Comtés Roberval et Lac St-Jean

Rédigé en Collaboration.

Notre Journal est entré dans sa 28ème Année le 1er Mars 1944

27 ANS AU SERVICE DE LA REGION

Hier, le 1er mars, c'était l'anniversaire du 'COLON'. En effet, les presses de notre atelier donnaient le jour au premier numéro du Colon le 1er mars 1917. Les fondateurs furent MM. Ths-Ls Bergeron, Errol Lindsay et Armand Boily, tous de Roberval, directeurs-actionnaires de 'La Cie de Publicité de Roberval, Ltée' et c'est par cette corporation qu'il a été édité jusqu'au 1er octobre 1919, alors que les propriétaires et éditeurs actuels, MM. J.-Donat et Jules-H. Leclerc, en ont fait l'acquisition, faisant affaires sous le nom de 'Les Imprimeurs de Roberval, Ltée'.

Depuis le jour de sa naissance 'Le Colon' n'a jamais failli à la tâche et a été publié régulièrement en lançant tous les jeudis des copies qui voyagent, en très grand nombre, surtout dans la région, mais aussi dans tout le Canada et même au-delà des frontières, où ses lecteurs, anciens de la région, sont heureux de recevoir des nouvelles de chez eux.

'Le Colon' a donc donné vingt-sept années entières au service de la région, très modestement et sans prendre une énorme expansion il est vrai; mais depuis son entrée dans le monde il n'a cessé d'exiger le respect de la famille, seul soutien d'une race; il a essayé par tous les moyens d'enraciner au sol le cultivateur; il a travaillé continuellement à distraire et diriger la jeunesse, à aider l'ouvrier à favoriser toutes les bonnes oeuvres locales, régionales et provinciales.

Vingt-sept ans! Que c'est vite passé quand on travaille bien et pour le bien, même quand on est petit. Tout en travaillant pour la bonne cause, un journal ne peut vivre seul. Il lui faut des abonnés, des annonceurs et des collaborateurs. Nous en avons de la première année de ceux-là et à tous, anciens et nouveaux, nous offrons nos sincères remerciements.

Un journal peut toujours s'améliorer et nous travaillons dans ce sens régulièrement. C'est pourquoi les colonnes du 'Colon' sont ouvertes à tout le monde. Vos suggestions seront toujours reçues avec plaisir, et vos écrits publiés, pourvu qu'ils soient accompagnés d'une signature et qu'ils ne soient pas libelleux ou à l'encontre des lois actuellement en vigueur.

Chers lecteurs, continuez à recevoir votre journal et à le lire. Vous ne savez pas quel service il peut vous rendre. Jusqu'à date il a été utile à tout le monde, à toutes les classes et pour continuer son oeuvre 'Le Colon' compte encore sur l'appui et l'aide de tous.

La Croix Rouge dans notre comté

APPEL DE Mme J.-A. THIBAUT, CHEF DISTRICT

Les quartiers généraux de la CROIX ROUGE de la province de Québec ont ouvert une campagne de souscriptions de fonds le 28 février 1944, qui se terminera, pour nous, le 14 mars 1944.

Cet appel de fonds pour la Croix Rouge s'adresse à chaque paroisse de notre district. On demande la somme de \$2.75 par famille, ce qui assure l'envoi à un de nos prisonniers de guerre d'un colis de nourriture de la CROIX ROUGE.

L'importance générale de l'oeuvre est connue de chacun; les explications sont données dans les journaux et par la Radio. Les ordonnances du Cardinal et des évêques corroborent ces communiqués. Dans la 'Semaine Religieuse' se trouve une directive pour les messieurs du clergé au sujet des annonces en chaire, afin d'appuyer une souscription raisonnable. Dans la Revue 'Prisonniers de Guerre' nous voyons des témoignages sans fin mentionnant que des secours superbes sont sans cesse apportés par la Croix Rouge à toutes les souffrances de guerre, surtout à nos soldats; et les pays où la Croix Rouge n'existe pas c'est très malheureux.

Tout ceci n'est plus un secret pour personne.

L'organisation d'équiper notre district de Roberval m'est assignée, mais il faut compter sur l'aide de plusieurs. Il faut aussi compter sur le dévouement de toutes les personnes ardentes, charitables et généreuses à apporter leur concours

dans l'organisation d'équipe dans leur paroisse réciproque dont les membres seront particulièrement choisis en vue d'obtenir de gens plus fortunés des souscriptions proportionnées à leurs moyens, et des autres, la valeur d'une journée de travail.

Vous voudrez bien parler d'abord de l'organisation à M. le Curé et vous assurer la collaboration de deux Vice-Présidents, pour une vive organisation, afin d'assurer que les zélatrices obtiendront de bons résultats dans leur paroisse.

Les dames de l'apostolat de la prière sont bien préparées pour cet office. La présidente et ses conseillères vous feront un beau travail.

Si vous ne pouvez pas vous-même vous occuper d'être le capitaine de votre équipe, la présidente de l'une de vos sociétés paroissiales pourra remplir cette fonction ou un président d'une société chez les hommes; je compte donc que vous organiserez la chose.

Les capitaines d'équipe dans chaque paroisse ou ville doivent donner par téléphone ou lettre le compte-rendu du montant perçu à date, de temps en temps au cours des deux semaines qui vont suivre, à la présidente ou chef de district, qui elle-même le transmettra aux quartiers-généraux, de manière à ce que le tout soit complété le 14 mars prochain.

Mme J.-A. THIBAUT,
Chef District,
Croix-Rouge.
Roberval, P. Q.

DÉCÈS DE Madame ARSÈNE OUELLET

FUNERAILLES EN L'ÉGLISE ST-JEAN-DE-BREBEUF
VENDREDI, LE 3 MARS, à 10 hres a.m.

Nous apprenons avec regret la mort de madame J.-Arsène Ouellet, née Aurélie Girard, décédée à l'Hôtel-Dieu St-Michel de Roberval, mercredi le 1er mars à l'âge de 70 ans et 3 mois, après une longue maladie soufferte avec une très belle résignation. Elle a donné à tous, par sa vie exemplaire, le modèle d'une grande chrétienne. Elle était hautement estimée de tous ceux qui l'ont connue.

La défunte laisse dans le deuil, outre son époux, trois filles: Mme J.-Horace Laplante, née Gratia, de Campbellton, Nouveau-Brunswick, Mme A. Claude Pinsonneault, née Cécile et Mme Paul-E. Gagnon, née

Lucienne, de Roberval; trois fils: M. Wilbrod, d'Arvida, Anatole et Edgar, de Roberval; une sœur: Mme Joseph Lamontagne, née Lumina, de St-Gabriel de Brandon; six frères: MM. Thomas, Hector, Albert, Henri Girard, tous de Montréal, ainsi que François et le Révérend Frère Eugène, de la Trappe de Mistassini.

Ses funérailles auront lieu vendredi à 10 heures, en l'église de St-Jean de Brébeuf de Roberval.

Parents et amis sont priés d'y assister.

Le Colon offre à la famille en deuil ses sincères condoléances.

Séance Sociale à Roberval

Une séance sociale aura lieu à l'Hôtel de Ville, lundi le 6 mars, à 8 heures p.m.

Tel qu'annoncé, le programme sera captivant.

Une conférence par M. l'avocat Ths-Ls Bergeron, qu'il intitule: 'Ordre promis, Désordre accompli'. Personne ne devine ce que dira M. Bergeron sous ce titre, mais ce qui est certain c'est qu'il saura nous intéresser.

Il y aura aussi un programme récréatif choisi.

L'admission est gratuite. Les cartes s'enlèvent rapidement. Ne tardez pas à vous en procurer.

Communiqué.

Le Député Geo. Potvin et le discours de Lord Halifax

A L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE QUEBEC

Voici ce que disait le Devoir au sujet du discours de Me Georges Potvin, de Roberval, sur la motion Chaloult demandant à la Chambre 'de se prononcer contre le nouvel impérialisme de lord Halifax et ses tendances dangereuses'.

M. Potvin s'exprime trop rarement devant ses collègues de la Chambre: diction magnifique (il détache les t et articule avec une parfaite netteté) timbre sonore, phrase châtiée et pleine de sens.

Après avoir rappelé l'importance de la question soulevée par le député de Lotbinière, le député de Roberval retrace l'histoire de la situation qui existait en Europe lors de la déclaration de la guerre et il ajoute que 'quoique certains puissent en penser, nous étions sur les bords de l'abîme, à l'aube d'un retour à la barbarie primitive' en 1939. Il dit que durant les premières années du conflit mondial, le monde international était plus préoccupé des besoins immédiats de faire tourner avantagusement le sort des armes de son côté que de se préoccuper des conditions de paix et de vie économique pour l'après-guerre. Heureusement, l'aube de la victoire s'est enfin levée et il faut nous préoccuper de gagner la paix après avoir gagné la guerre.

L'orateur se demande par quels moyens le Canada gagnera la paix. Il dit qu'il semble étrange que certains ambassadeurs étrangers à notre pays se croient illuminés et se chargent

de donner la note dominante dans notre vie internationale. Il mentionne les récentes déclarations du maréchal Smuts et de lord Halifax et rappelle que les déclarations de ces deux hommes d'Etat ont été reçues plutôt froidement à Ottawa, comme on a pu s'en rendre compte par les discours des proposeur et secondateur de l'Adresse en réponse au discours du Trône, lors de l'ouverture de la session fédérale.

M. Potvin dit que la presse du pays a été unanime et qu'il se joint, quant à lui, au proposeur de la motion, M. Chaloult, et au ministre des Affaires municipales, M. Drouin, pour protester contre les déclarations de l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Washington.

Etudiant la déclaration de lord Halifax, le député de Roberval se demande si c'est acceptable et il répond immédiatement que si le statut de Westminster a une signification et si les déclarations faites aux conférences impériales depuis vingt ans, veulent dire quelque chose, il s'avère impossible d'accepter et de concilier avec nos propres intérêts une politique à direction, unique engageant tout l'Empire.

M. Potvin déclare que les événements des dernières années nous ont appris que nous sommes adultes. A nous maintenant de protéger nos intérêts vitaux et de prendre nos responsabilités.

La motion est alors adoptée sans aucun signe de dissidence.

Noces d'Or au Couvent du Saint-Rosaire de N.-D. d'Hébertville

Le Couvent du St-Rosaire de N.-D. d'Hébertville, fêtera en juin prochain le cinquantième anniversaire de sa fondation.

A cette occasion, la Directrice de l'Amicale désire rejoindre tous les anciens et toutes les anciennes qui ont fréquenté cette institution.

Que chacun et chacune veuille donc faire parvenir sans délai son adresse à.

La Secrétaire de l'Amicale,
Couvent du St-Rosaire,
N.-D. d'Hébertville,
Lac St-Jean, P. Q.

PROCHAIN MARIAGE

On annonce pour le 4 mars, le mariage de M. René Leclerc, 4446 rue Papineau, Montréal, fils de M. et Mme J.-Donat Leclerc, de Roberval, avec Mlle Eva Pelletier, fille de M. et Mme Rosario Pelletier, d'Edmunston. Pas de faire-parts.

MARIAGE A ROBERVAL

Le 19 février a été béni en l'église Notre-Dame, le mariage de Mlle Yvette Boily, fille adoptive de M. et Mme L.-E. Parent avec M. Gérard Filteau, constable, de Québec, fils de Mme Vve Aristide Filteau, de St-Anselme, Co. Dorchester.

La bénédiction nuptiale leur fut donnée par M. l'abbé Alexis Rousseau, vicaire.

M. L.-Elzéar Parent, servait de témoin à sa fille et M. Théodore Tardif, au marié.

Durant la messe, à l'orgue touché par Mlle Gilberte Tremblay, des cantiques de circonstance furent rendus par la chorale des dames et jeunes filles.

Après la messe il y eut réception chez les parents de la mariée et le nouveau couple est parti le soir pour Québec, où ils résideront.

Nos meilleurs vœux de bonheur.

NAISSANCE

M. et Mme Paul Martel, née Cécile Roux, de Desbiens, font part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille née le 24 février et baptisée le même jour, sous les prénoms de Marie - Joseph - Yvonne - Denise. Parrain et marraine: M. et Mme Raoul Roux, de Roberval, grands-parents de l'enfant. Mme Eugène Laplante portait sa nièce sur les fonts baptismaux.

CONSEIL DE COMTE ET CH. DE COMMERCE

Mercredi prochain le 8 mars il y aura à Roberval une assemblée du conseil de comté Lac St-Jean Ouest, lors de laquelle on procédera à l'élection du Préfet et sous-préfet.

Dans l'après-midi il y aura une réunion du Bureau de direction de la Chambre de Commerce.

CONCOURS DE BRIDGE

Dimanche le 5 mars commencent aux salles des Chevaliers de Colomb, Conseil 2442, Roberval, le concours annuel de bridge pour les membres en règle.

L'inscription se fera vendredi et samedi les 3 et 4 mars, entre huit et neuf heures P. M.

L'admission à ce concours est aux mêmes conditions qu'à l'an dernier.

Tous les amateurs et professionnels chevaliers sont invités à y prendre part.

Il y aura de beaux prix à gagner.

L'INTENDANT.

AVIS

Les personnes qui pourraient disposer de jeux de cartes usagés et de Revues, pour les militaires qui sont retenus dans les hôpitaux, peuvent envoyer le tout à

Mme J.-A. THIBAUT
Roberval.

UN DEFI POUR HOCKEY

Jointe à Roberval le 5 mars pour faire suite à ce défi.

Avant vu sur un journal régional que le club de Hockey Normandin était proclamé Champion de la région le club de Hockey Ford V. 8 St-Félicien s'est vu dans l'obligation de lancer un défi à Normandin, sur la patinoire de Roberval, avec un enjeu de \$500.00, et des arbitres totalement neutres.

Le défi a été accepté par Normandin, et la partie aura lieu le 5 mars.

LE CLUB DE HOCKEY
FORD V. 8 ST-FELICIEN

Humble souvenir jeté sur la tombe de Doris Allaire, décédée à Arvida, fille de M. et Mme Wellie Allaire.

D'un rêve à...l'autre

La vie pour toi s'annonçait belle,
Et le ciel bleu de ta jeunesse
Était pur, joyeux, plein d'entrain...
L'amour tendre effleurant ta main
D'une douce et chaude caresse,
Empourrait ta sombre prune.

Quinze ans: c'est la vie éternelle,
Début de cette douce ivresse
D'un aujourd'hui sans lendemain...
C'est imaginer un lointain
Voyage, comme une déesse
Tronant sur une blanche nacelle.

...Mais une froide voix t'appelle;
Sans réplique une main traitresse
Glace ton front, serre ton sein.
C'est le chant mortel du destin.
Et tu acceptes sans tristesse
L'invitation de la cruelle!...

Malgré l'affection maternelle
Qui pleure une telle détresse,
Tu gardes un visage serein,
Tu demandes à ton médecin,
Sans amertume et sans faiblesse,
L'aiguille au résultat rebelle.

Comme la dernière étincelle
D'un brasier mourant, se redresse,
Ton oeil aux affres cristallins
Pour toujours au soleil s'éteint.
Ta nacelle, un temps en détresse
A sombré dans la nuit mortelle...

...Aujourd'hui ton front étincelle;
Ta douce voix enchanteresse
Accompagne celle des saints.
Ta jeune âme de saphirin
Est maintenant dans l'allégresse:
Tu bois à la coupe immortelle.

Guy NORMAND.

Assemblée des sociétés paroissiales en l'église St-Jean-de-Brébeuf

Pour la clôture de la Semaine de la Famille.

Cette réunion annoncée pour le 20 février, pour des raisons majeures, dut être remise au 27. Ce qui ne l'empêcha pas de remporter un grand succès.

Une assistance nombreuse, composée en majeure partie de pères et de mères de famille, remplissaient la nef centrale.

Dans le sanctuaire étaient placés autour d'une table: M. le curé, président de la réunion, entouré des principaux dirigeants des sociétés d'hommes ainsi que des conférenciers. Le SS. avait été enlevé de l'autel pour la circonstance.

En avant, dans la nef, des places avaient été réservées pour les principales dirigeantes des sociétés féminines.

Après la prière au S. Esprit, et un cantique chanté par l'inimitable chorale des dames, M. le Président rappelle brièvement l'objet et le but de l'assemblée: amorcer l'étude des maux qui affectent la famille moderne et des moyens d'y remédier.

Puis il présente le premier conférencier, M. F.-X. Bouchard.

Après un préambule aimable le conférencier entre dans le vif de son sujet. Il s'applique surtout à montrer les causes du désarroi dans lequel se débat présentement la famille chez nous. Au nombre des principales, il place le snobisme, dont il décrit les méfaits. Sa conférence fut visiblement appréciée par l'auditoire.

M. Jos-Elie Gagnon, vicaire, fut ensuite prié d'adresser la parole. Il s'acquitta de sa tâche avec honneur. A part les notions essentielles de la famille, qu'il expose avec clarté, il s'applique à développer la vérité suivante: la solidité du foyer familial est la condition nécessaire de la prospérité des sociétés humaines. Il le prouve par la corrélation que l'Histoire

HOCKEY A ROBERVAL

Dimanche dernier, le club de Chambord, rencontrait le club de Roberval et la partie se terminait par le score de 1 à 1.

Aidez La Croix Rouge THÉ "SALADA"

Résumé de la causerie de Mtre Ths-Ls Bergeron à la clôture de la semaine familiale

Nature et origine de la famille.

Selon Léon XIII, la famille est une société très petite, mais réelle, et antérieure à toute société civile.

La famille est la première des sociétés humaines.

Le couple seul, même indissolublement uni, ne constitue pas la famille. L'enfant est le complément nécessaire à cette petite société. Produit de la fécondité, plus la famille est nombreuse, plus elle répond à son caractère naturel.

Malheur aux époux et aux nations qui tarissent, ou détournent les sources de la vie. Elles ont dans le sang un poison qui les dévore, et la malédiction les frappera tôt ou tard, pour avoir méprisé le don inestimable de Dieu.

La famille ne peut se comparer aux sociétés d'entreprise ou de commerce qui pullulent dans notre monde. Celles-ci résultent dans la volonté de l'homme, qui les a fait naître ou les anéantit comme il lui plaît.

Il n'en est pas de même de la famille. Elle se forme grâce à l'instinct mystérieux qui attire les sexes l'un vers l'autre, pour devenir la source de la vie, et assurer le développement de

l'espèce humaine.

Cet instinct, l'homme n'a pas le pouvoir de le briser, et en y obéissant, il n'a pas le droit de mettre obstacle à la fin pour laquelle l'inclination a été soudée à sa nature.

La famille ne dépend en aucune façon du vouloir humain. Elle est de droit naturel, c'est-à-dire de droit divin.

Cette société naturelle, est aussi hiérarchique. Celui qui reçoit la vie n'a pas les mêmes droits, ni les mêmes devoirs que celui qui la lui donne. Et ces droits et ces devoirs réciproques différents sont aussi constants que le lien qui les fait naître: la filiation. Ni la fortune, ni l'âge, ni le prestige, ni la puissance ne les peuvent changer.

Cette hiérarchie, à base d'autorité et de subordination, est aussi établie par la nature, donc par Dieu.

La famille a de plus un caractère religieux. L'Écriture nous enseigne la création d'Adam et d'Eve, et l'ordre qui leur fut donné de se multiplier. Nous savons de plus que Notre-Seigneur a élevé le mariage, source de la famille, à la dignité de sacrement. Mais Léon XIII

n'a pas jugé indigne d'en appeler à la raison historique.

De ces trois caractères essentiels de la famille, on conclut facilement qu'elle est d'origine divine. C'est pourquoi l'Eglise l'a toujours défendue contre tous les hérétiques, les despotes dépravés, et les passions déchaînées de la perversité humaine.

S'attaquer à la famille, c'est saboter l'ordre même établi par Dieu, et commettre un crime contre la société humaine, à cause de la mission d'importance capitale qui revient à la famille.

Mission de la famille.

C'est déjà beaucoup de propager la vie animée, de la conserver, de la porter à son complet épanouissement. C'est bien davantage encore d'élever des âmes, c'est-à-dire, éveiller et cultiver des intelligences, forger des volontés, guider et discipliner des libertés, tremper des caractères, former des consciences, en un mot, faire des êtres humains capables d'utilité dans l'ordre temporel tout en montant par leur perfectionnement moral vers la destinée suprême pour laquelle ils ont reçu l'existence.

La famille, surtout prise isolément, ne peut faire tout cela seule; mais sans elle rien de cela ne peut se faire.

Conditions du fonctionnement de la famille.

Pour accomplir sa tâche d'absolue nécessité, la famille a besoin d'un mode ordonné de fonctionnement.

L'ordre suppose l'autorité, et l'autorité commande l'obéissance. L'autorité appartient au père, d'abord parce que c'est lui qui donne la vie; ensuite parce que c'est sur lui que reposent la substance de la famille et la défense du foyer. Nourricier par son travail, il a le droit d'administrer le fruit de son labeur, pour le bien de ceux qui dépendent de lui; gardien par sa force, il a le droit de pourvoir aux moyens de défense matérielle et morale.

Comme l'exercice de ces deux droits ne lui est donné que pour accomplir son devoir de nourricier et son devoir de gardien, tous deux devoirs naturels, il s'ensuit que l'autorité qui en découle est également d'ordre naturel.

Mais le père n'est revêtu de cette autorité que pour le bien de ceux qui lui sont confiés. Elle doit prendre la forme d'un service, c'est-à-dire être douce, raisonnable, tempérée par une affection visiblement prévenante, tout en restant sans faiblesse, et consciente des responsabilités qu'elle porte.

La mère, soumise aussi dans une certaine mesure à cette autorité, doit en atténuer les sévérités par son amour, et la faire respecter par ses enfants. Ceux-ci doivent en outre à leurs parents honneur et reconnaissance pour les inécalculables bienfaits qu'ils ont reçus d'eux.

La vie leur aura vite appris qu'il ne trouveront nulle part un attachement aussi fidèle, un dévouement aussi total que ceux de leur père et de leur mère. Et dans les misères inévitables de la vie, ils apprendront à apprécier la douceur du foyer qui a préparé toutes leurs joies, consolé toutes leurs peines.

Importance de la famille. Pour que la famille soit saine et forte, chaque membre doit y remplir les fonctions qui lui sont destinées.

Et il est indispensable que la famille soit saine et forte. On l'appelle la pierre angulaire de l'édifice social. Aucun édifice ne peut être plus solide que la fondation sur laquelle il repose. Il est incontestable qu'aucune société ne peut être meilleure que les familles qui la composent.

Parmi les centaines de témoignages que le conférencier pourrait invoquer il n'en retient que deux. M. Godbout disait le 10 octobre 1942: "Le jour où nous aurons laissé se désagréger la famille, nous serons bien près de notre perte... Personne n'a le droit de sacrifier la

"famille, noyau de la société."

Et M. King, le même jour: "Les femmes qui maintiennent l'intégrité de nos foyers et de nos familles ne contribuent pas moins que celles qui travaillent dans les usines de guerre, au maintien de la civilisation que nous ennemis cherchent à détruire."

S'il existe entre les paroles et les actes assez de contradiction, dit le conférencier, je vous laisse à en expliquer le mystère. Dangers qui menacent la famille.

Ce bien si précieux est menacé de toutes parts, et même par des éléments qui se développent dans son sein, à la faveur des influences étrangères qui s'infiltrent sournoisement dans nos foyers.

Nous avons d'abord les grands courants d'idées et de mœurs qui traversent notre monde lamentablement vide de sens religieux.

Le divorce n'est pas encore légalisé dans notre province, mais il est pratiqué sur une haute échelle par des millions d'hommes qui vivent dans notre entourage. Et ses effets néfastes se manifestent dans nos rangs par la multiplicité des séparations conjugales.

La séparation des époux dissout la famille, au grand préjudice des enfants. Et cette injustice impressionne tellement la conscience humaine, même lépreuse, que partout où le divorce est pratiqué on cherche à supprimer l'enfant.

Le deuxième courant d'idée c'est le socialisme, qui a pour doctrine l'abolition de la famille et l'anéantissement de l'autorité paternelle.

Le conférencier cite trois chefs socialistes pour établir cette proposition.

Le troisième grand courant c'est le communisme, le plus radical et le plus agressif. Le communisme, qui prend au pays la forme d'un mouvement politique, est la négation absolue de toute valeur spirituelle dans l'homme. C'est le plus grand crime collectif de la bêtise humaine contre le magistère divin.

La guerre fait aussi d'énormes ravages dans la famille. Elle sacrifie l'enfance au vice en privant les foyers de leurs gardiens naturels. Elle démoralise l'élément féminin par la promiscuité systématique des usines de guerre et des camps militaires. Elle laisse semer sous les pas des femmes et des filles les occasions de boire et de débaucher, qu'une politique pourtant si forte en rationalismes ne cherche pas à enrayer.

Enfin, l'imprimé, les journaux, romans, revues, la radio, le cinéma, les modes qui se propagent de proche en proche, grâce à un snobisme aussi pédant que sot, répandent partout le mépris de l'autorité, une sorte de dégoût social, l'amour du plaisir et de la vie facile, et émeuvent dangereusement le sens de la pudeur.

Moyens de protéger la famille. Devant la marée envahissante, l'autorité paternelle a malheureusement abdiqué. Or croirait qu'elle s'est sentie impuissante. Elle l'était en effet et elle le sera jusqu'au jour où les porteurs de l'autorité se seront ligüés, auront uni leurs volontés et leurs forces, pour dresser un rempart infranchissable contre le flot qui monte à l'assaut de leurs familles. Au mal qui nous envahit en masse il faut opposer une résistance de masse.

Il ne sera pas possible de fermer portes et fenêtres à tous les échos malsains qu'un monde corrompu projette sur nous mais nous devons repousser énergiquement les plus détestables et neutraliser les autres par une meilleure formation doctrinale et morale, par une conscience plus nette de la nécessité plus grande encore de nos jours des vertus de prudence et de modération, par un sens national plus averti de notre devoir de maintenir l'intégrité de nos traditions, à base de catholicisme et d'esprit de la vieille France chrétienne.

Rappelant une parole de Saint-Paul, le conférencier invite les auditeurs à n'être pas des chrétiens mutilés, c'est-à-dire, qui font de leur vie deux parts.

Imprégnons-nous chaque jour davantage de la doctrine sacrée que nous avons reçue, et que notre conduite soit un témoignage vivant de la vertu de cette doctrine.

Donnons à ceux qui ne partagent pas notre foi l'exemple d'une vie pleine de probité et de dignité. Donnons-leur surtout l'exemple de nos familles nombreuses et harmonieuses, vivant sous l'œil de Dieu, dans l'observance des lois saintes du mariage, et l'accomplissement intégral des obligations qui en découlent pour les parents et pour les enfants.

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE DOLBEAU.

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'un Referendum sera tenu en vertu de la Loi de Tempérance de Québec, à l'effet de décider POUR OU CONTRE la prohibition de la vente des liqueurs alcooliques, et l'octroi de permis pour cet objet dans les limites de la ville de Dolbeau.

Ce referendum sera tenu de la manière prescrite par la Loi, le 7e jour du mois de mars 1944, dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, de HUIT heures du matin à CINQ heures du soir, conformément à une résolution adoptée par le conseil municipal de la ville de Dolbeau, le 4 février, 1944.

Donat LEFEBVRE,
Secrétaire-Trésorier.
DOLBEAU, le 5 février, 1944.

AGENTS DEMANDES

Si vous désirez doubler votre revenu en consacrant vos loisirs à la vente de nécessités quotidiennes, nous avons une proposition intéressante à vous faire. La plus ancienne et la plus puissante Compagnie du genre. Profits substantiels dès vos débuts. Adressez votre demande à LA COMPAGNIE J.-R. WATKINS, Dépt. QC-R5, 2177 Masson Montréal.

HORAIRE DU CHEMIN DE FER

De Dolbeau pour Chicoutimi 3.40 a.m. tous les jours.
De Dolbeau pour Québec 5.55 p.m. tous les jours.
De Dolbeau pour Chicoutimi 4.10 p.m. les mardi, jeudi et samedi.
De Roberval pour Chicoutimi 5.26 a.m. tous les jours.
6.07 p.m. les mardi, jeudi et samedi.
De Roberval pour Québec 7.37 p.m. tous les jours.
De Roberval pour Dolbeau 7.25 a.m. tous les jours.
9.40 p.m. tous les jours.
9.58 a.m. les mardi, jeudi et samedi.

Prenant effet le 5 décembre 1943
C.-A. LEVESQUE,
Chef de Gare,
ROBERVAL

POULETS D'UN JOUR

Une livraison immédiate de poulets d'un jour. Tous les mélanges de couvées sont inspectés et approuvés par le gouvernement.

Ecrivez pour notre liste de prix et notre catalogue en français sur nos poulets approuvés par le gouvernement.

MONKTON POULTRY FARMS
Monkton, Ontario.

Avez-vous pensé aux LEGHORNS BRAY ?

En observant le développement de l'industrie avicole, nous nous demandons parfois si les Leghorns Blanches reçoivent tout le crédit qu'elles méritent. Elles sont économiques, de longue vitalité et pondent certainement des œufs. Vu qu'elles sont plus petites et naturellement plus actives que la plupart des races lourdes, vous pouvez placer plus de Leghorns que d'œufs de races lourdes dans l'endroit qui leur est destiné. Plusieurs gros marchés ont une préférence pour les œufs blancs... quelques uns paient même une prime pour les avoir. Nous savons que les autorités avicoles proclament que vous pouvez élever des Leghorns plus économiquement et avoir plus d'œufs pour votre nourriture.

OUI, — NOUS LES AVONS LES COCHETS AUSSI
De tout ceci vous pouvez conclure que nous avons des Leghorns Blanches à vendre. C'est bien exact! Nous en avons. Rappelez-vous que nous ne voulons pas nuire aux autres races, nous produisons une forte quantité de poussins de races variées aussi, mais alors qu'il y a une demande considérable d'œufs pour la consommation au foyer et pour les troupes outre-mer en plus du nouveau tarif des œufs sur le marché, nous croyons que la Leghorn Blanche, cette fidèle productrice d'œufs mérite plus d'attention qu'elle a reçue jusqu'à date.

Beaucoup de gens retroussent le nez sur les cochets Leghorns Blanches, mais les cochets n'ont pas d'égal comme poulets de grill et poulets à rôti. Mme Anderson, Bobcaygeon, Ont., écrit: "Nous avons eu deux diners de poulets rôtis, aujourd'hui. Habillés, ils pèsent 21 lbs chacun, à 10 1/2 semaines. Nous parions qu'ils sont excellents comme nourriture. Alors si vous avez de l'espace libre prenez des poussins non-sexés Leghorns et traitez-les avec du rôti de poulet."

COMMANDEZ AUJOURD'HUI
COMMANDEZ
BRAY

Couvoir BRAY

J.-U. ST-PIERRE, Chambord
J.-A. BLOUIN, Dolbeau
HENRI PLOURDE, St-Prime
Agents

HERVÉ HARVEY

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES

Corbillard-Automobile Service d'Ambulance
3 Corbillards - Voitures Service d'Embaumement diplômé
Fournitures de Chambre mortuaire et Cercueils
Service Jour et Nuit Téléphone 230 Roberval, P. Q.

JULES-H. LECLERC

Syndic autorisé de Faillites et Liquidateur

BUREAU: Rue Marcor Roberval, P. Q.

Gagnon & Frères de Roberval, Limitée

MANUFACTURIERS de PORTES et CHASSIS

Propriétaires de Moulins à scie

MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE DE TOUTES SORTES
LATTES, BARDEAUX, etc.

Commandes par la malle exécutées promptement

Rue Paradis, ROBERVAL, Qué.



"Tout le monde donne à LA CROIX-ROUGE!"

"Et, crois-moi, je donnerai moi aussi. J'ai été soigné par ses gardes-malades. J'ai connu des copains qui ont été arrachés à la mort, sur les champs de bataille, grâce au sérum sanguin de la Croix-Rouge. J'ai causé avec des prisonniers de guerre qui seraient morts de faim sans les colis de vivres de la

Croix-Rouge. Certain que je donnerai. Je suis sûr qu'il n'y aura pas un Canadien qui ne voudra faire sa part pour soutenir cette œuvre humanitaire".

C'est évidemment en temps de guerre que l'œuvre de la Croix-Rouge est le plus considérable. Elle doit assumer aujourd'hui la plus lourde tâche qui lui ait jamais été imposée, et les besoins vont grandissant. Elle compte sur vous. Fournissez-lui les moyens de remplir ses hautes fonctions humanitaires. Toute contribution compte. N'attendez pas qu'on vous sollicite. Faites parvenir votre souscription à l'adresse indiquée ci-dessous. Soyez généreux.

Services de la CROIX-ROUGE

Gardes-malades
Volontaires
Cliniques des donneurs de sang
Colis aux prisonniers de guerre
Ambulances
Instruments de chirurgie
Médicaments
Service de renseignements pour les prisonniers
Secours aux soldats
Secours aux équipages de la marine marchande
Secours aux sinistrés
Service de renseignements pour les civils
Instruction des volontaires
Vivres aux Alliés
Secours aux civils
Équipement mobile

LA CROIX-ROUGE CANADIENNE

Les besoins vont grandissant... DONNONS!

Madame J.-A. THIBAUT, Chef District Roberval
Téléphone 112 — ROBERVAL, P. Q.

LA CROIX-ROUGE
a besoin de
\$10,000,000
immédiatement
Objectif provincial:
\$2,250,000

L'Industrie de la Pulpe et du Papier

Suite du dernier numéro

Pour que ces trois produits d'exportation puissent être encore, comme avant la guerre, nos principales sources de devises étrangères, et ce immédiatement après les hostilités, deux conditions sont nécessaires. Il faut que ces industries soient en mesure de reprendre leur production et de recommencer leurs livraisons sans délai; et il faut qu'elles puissent disposer de marchés capables de payer leurs produits au comptant. Les mines d'or sont désorganisées depuis la guerre. Même si l'or monnayé était en demande immédiatement après les hostilités, il faudrait du temps avant que les mines qui ont dû suspendre leurs activités puissent être exploitées à nouveau. Et le blé? Il est certain que le blé canadien sera en demande dès la fin de la guerre; mais lequel des pays qui auront le plus besoin de ce blé sera en mesure de le payer soit au comptant soit en nature? Nous pourrions donner notre blé, nous pourrions le vendre? Au contraire, la pulpe et le papier satisfont à ces deux conditions. A cause de sa nature même, cette industrie peut difficilement être adaptée à la fabrication d'autres produits; et c'est pourquoi ses usines sont restées à peu près dans les mêmes conditions qu'avant la guerre. Comme ses produits sont nécessaires à la poursuite de la guerre, ses usines ont continué de fonctionner presque sans arrêt. Pourvu donc que cette industrie ne soit pas privée de son bois de pulpe, ses usines seront restées en exploitation constante et elles pourront satisfaire immédiatement aux besoins de l'après-guerre. Les principaux marchés où cette industrie exporte ses produits sont les Etats-Unis, l'Empire britannique et l'Amérique du sud; et les Etats-Unis sont, par une marge substantielle, le marché le plus important. S'il existe encore des pays qui pourront payer comptant, ce seront ceux-là.

Témoignage Officiel

Pendant de nombreuses années, l'industrie de la pulpe et du papier a tenu le premier rang dans le commerce extérieur du Canada. Permettez-moi de citer un passage d'une publication distribuée par l'un des organismes les plus prudents du gouvernement, l'Office fédéral de la statistique. Sûrement, personne ne voudrait accuser cet organisme de vouloir jeter de la poudre aux yeux: "Au point de vue du maintien de l'équilibre des changes, les produits d'origine forestière ont été plus stables que tout autre groupe comparable et c'est maintenant l'industrie de la pulpe et du papier qui fournit la plus forte contribution au groupe des bois et papier". Et voici une autre citation: "Pendant les années difficiles de 1930 à 1939, et en dépit de toutes les perturbations" (et j'interromps ici ma citation pour vous faire remarquer que le mot "perturbation" pourrait être remplacé par d'autres mots beaucoup plus énergiques!) "l'industrie du papier-journal a rapporté au Canada, de source étrangère, un montant de \$563.000.000, en comparaison de \$475.000.000 provenant de nos envois d'or et de \$130.000.000 provenant des exportations de nickel." Ceci vous montre bien que la pulpe et le papier constituent notre principal produit d'exportation et notre source principale de devises étrangères, ce qui est la base même de la vie industrielle du Canada.

Est-il avantageux pour le Canada que ce soit l'industrie de la pulpe et du papier qui occupe cette position de premier plan plutôt qu'une autre industrie? Je crois que c'est un grand avantage, et je vais vous donner quatre raisons pour justifier cette opinion. D'abord, les produits de cette industrie sont des nécessités de chaque jour et se présentent sous des formes étonnamment diverses. Cette caractéristique de l'industrie pourrait, à elle seule, fournir le sujet d'une longue causerie. Je vous ai donné plusieurs exemples tout à l'heure. Vous n'avez qu'à analyser toutes vos actions, depuis le moment où vous vous levez le matin jusqu'à celui où vous couchez le soir pour constater le nombre considérable de fois où vous êtes servis de produits de l'industrie de la pulpe et du papier pendant la journée; et ceci illustre bien la diversité des produits de l'industrie et leur caractère essentiel. J'ai dit de l'industrie qu'elle était l'instrument de la civilisation. C'est grâce aux produits de l'industrie que nous pouvons nous instruire. C'est grâce à eux qu'on peut prendre note de cha-

que idée et de chaque inspiration, de façon à ce que nos descendants puissent poursuivre nos recherches. Sous forme de livres, ils permettent de vulgariser l'instruction et l'éducation rapidement et à peu de frais. Imaginez ce que serait notre éducation s'il fallait encore se servir des méthodes employées autrefois pour transmettre les sciences humaines. S'il fallait imprimer sur des tablettes de pierre l'un de nos journaux modernes, vous imaginez quel problème de transport cela créerait! L'un des directeurs d'une compagnie papetière, M. A. L. Dawe, a écrit une nouvelle fantastique, intitulée "The Grey Terror", où le héros rêve que sa ville natale est victime d'un gaz qui détruit tout ce qui est fait de papier, sans s'attaquer à autre chose. Et M. Dawe décrit avec talent les catastrophes innombrables que ceci produit dans la vie de chacun. Et pourtant, le papier sert à tant d'usages que même M. Dawe fait à son héros certaines choses qui auraient été impossibles si tout le papier et ses dérivés avaient été détruits. On découvre souvent du papier aux endroits où on s'y attend le moins, et le papier est parfois invisible à première vue. Sans le papier, le gouvernement, le commerce, tous les rouages de la vie moderne cesseraient de fonctionner immédiatement; il n'y aurait plus de papier-monnaie, plus d'archives d'aucune sorte, plus rien à lire; et de nombreuses industries, qui ont absolument besoin des dérivés de la pulpe et du papier pour fabriquer leurs produits, seraient complètement désorganisées.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'insister plus longtemps pour vous faire admettre qu'en plus d'être la plus grande industrie manufacturière du pays, l'industrie de la pulpe et du papier est absolument nécessaire à la civilisation, et que ses produits servent à d'innombrables usages. L'une des conséquences de ceci, c'est que cette industrie est peu affectée par les crises industrielles qui peuvent se produire ailleurs. Ses produits servent à tant d'usages et sont employés par tant d'industries différentes que l'une de ces industries peut même cesser complètement sa production sans que l'industrie de la pulpe et du papier en soit profondément affectée. Evidemment, elle ne peut échapper complètement aux époques de grande crise économique, où toutes les industries sont forcées de fonctionner au ralenti; mais, même alors, les produits de l'industrie papetière restent nécessaires. Ainsi, au plus fort de la dernière crise économique, alors que certaines industries, comme l'industrie de l'acier, devaient réduire leur production à 20% de la normale, l'industrie papetière ne descendait jamais plus bas que 40%.

La deuxième caractéristique de cette industrie, prend aisément si l'on songe que ses produits servent de plus en plus à remplacer d'autres produits, sans qu'on cherche à les remplacer eux-mêmes par un produit nouveau. C'est que le papier, extrait aujourd'hui presque entièrement du bois, constitue le moyen le plus économique d'utiliser la cellulose; et personne ne connaît encore de produit qui soit aussi abondant et aussi versatile que la cellulose de bois, et dont l'utilisation soit aussi simple et aussi économique. Personne ne peut prédire l'avenir, mais il est vraiment difficile de concevoir qu'on puisse jamais disposer en abondance d'un produit fibreux aussi bon marché que la cellulose de bois ou qu'on puisse utiliser ce produit d'après des procédés de fabrication plus économiques que ceux de la pulpe et du papier. Il faudrait que la nouvelle matière première dont on se servirait soit abondante et très répandue; il faudrait qu'on puisse la produire soit naturellement, par culture, soit artificiellement, avec un minimum de soin et de travail; et il faudrait que les procédés d'utilisation soient faciles et économiques. La cellulose de bois est le seul produit connu qui satisfasse à toutes ces conditions. Et c'est sous forme de pulpe et de papier que la cellulose de bois est utilisée le plus économiquement. Il existe plusieurs exemples de la substitution du papier à des produits plus dispendieux, et la liste de ces substitutions s'allongera encore. Mais il n'existe pas d'exemple où le papier ait été remplacé par un produit moins dispendieux, et il n'y en aura probablement jamais. Cette caractéristique de l'industrie assure presque catégoriquement

sa survivance. De plus, puisque les ressources forestières du Canada ne sont dépassées que par celles de l'Union soviétique et du Brésil, le Canada a d'excellentes chances de conserver la main haute sur cette industrie, à condition cependant que nous nous rendions tous compte de la nécessité qu'il y a pour nous à le faire.

A suivre

N.-D. DE LA DORÉ

BAPTEMES.

Gilles-Armand-Jacques, né le 16 février, baptisé le 20, enfant de M. et Mme Raoul Coulombe, née Simone Lemieux. Parrain: M. Lauréat Coulombe, cousin de l'enfant; marraine: Mlle Yvonne Tremblay, cousine de l'enfant. Porteuse: Mme Léo Coulombe, tante de l'enfant.

Joseph-Antoine - Louison, fils de M. et Mme André Laurendeau, née Marie-Jeanne Bélanger, né le 23, baptisé le 27. Parrain: M. René Naud; marraine: Mlle Yvonne Laurendeau. Porteuse: Mlle Solange Roseberry

A ROBERVAL

Le 18 février dernier, lors de l'assemblée du Conseil de comté et de la Chambre de Commerce de Roberval, M. Louis Coulombe est allé à Roberval, assisté du secrétaire de la Municipalité de N.-D. de la Doré, M. Zéphirin Dallaire, membre lui aussi de la Chambre de Commerce de Roberval.

EN VISITE

M. et Mme Léo Bernard étaient de passage à N.-D. de la Doré, dimanche le 27, en visite chez M. et Mme Zéphirin Dallaire.

AU CANADA Cette Semaine



On en est à un point au Canada où on a grandement besoin d'une politique de modération et de prudence. Peut-être faut-il attribuer à l'émotion et à la tension de la guerre l'excitation présente, mais quelle qu'en soit la cause, il est évident que des Canadiens commencent à se prendre par trop au sérieux et qu'ils n'admettent plus les idées des autres.

Le Canada fait face aujourd'hui à la situation la plus périlleuse de son histoire. Ne rémédiant pas à cette situation ceux-là qui, par égoïsme ou par intérêt, sèment la méfiance et suscitent les attaques contre les particuliers, les entreprises ou les institutions. On sait très bien qu'un groupe de réactionnaires, offensés par les désirs légitimes de gens sincères en faveur d'emplois stables et d'une rémunération équitable de leur travail, mènent campagne sous le manteau en s'attaquant à tous les groupements de travailleurs syndiqués, à tous les partis politiques qui ne sont pas en accord avec leurs intérêts. D'un autre côté, la grève récente des employés de tramway montréalais révèle l'attitude inconcevable de chefs ouvriers en désaccord au sujet de la maîtrise du pouvoir sur le travail syndiqué.

Des entreprises et des individus sont à l'œuvre dans la province de Québec, alimentant

une flamme menaçante. Ils sèment de l'argent pour faire germer des attaques contre ceux avec qui ils ne sauraient tomber d'accord. Ils ne travaillent pas à construire, mais uniquement à détruire en répandant la méfiance et le mécontentement.

C'est ainsi qu'ils essaient de discréditer dans l'opinion publique des capitalistes américains au Canada, faisant l'impossible pour rebouter tout placement étranger au pays dans l'avenir.

Ce n'est pas là le moyen de construire avec succès le Canada de demain. L'union de l'effort est nécessaire à l'établissement d'un monde où il fera bon vivre après la guerre. Le Canada souffrira et la nation entière sera victime de ceux-là qui attaquent ainsi en dénigrant, si leur œuvre néfaste devait réussir.

Les Canadiens peuvent voter à la défecte ces fomentateurs de troubles et de discorde en ignorant et en rejetant leurs attaques dont le but évident est la désunion. Le sage se souviendra que tous ses droits ne sauraient être d'un côté et tous les torts de l'autre.

Ce dont on a besoin au Canada, aujourd'hui, ce sont des hommes de bonne volonté, non pas des fomentateurs d'inimitiés et de scandales.

Vraiment...

A leur réunion générale de l'autre samedi, les hebdomadaires français du Québec ont clairement attesté leur volonté de maintenir l'autonomie de leur Association. Leur influence grandissante en dérive largement et ils savent que cette autorité est due, en bonne part, au fait que l'hebdo québécois ne s'assimile pas, qu'il garde, depuis toujours, un visage bien à lui, distinctif, une personnalité forte, bien tranchée.

Henry Wallace ne s'est pas gêné, l'autre jour, pour citer le Col. Robert-R. McCormick au nombre des Américains fascistes et des éminences grises de Wall St. Wallace s'était d'abord contenté de lancer une accusation générale, sans nommer personne. Comme la presse l'invitait à donner des noms, Wallace s'est exécuté volontiers. A tout seigneur, tout honneur et le Col. McCormick devait passer le premier. On s'y attendait bien un peu...

Avec vigueur, avec élan, les confrères de la presse hebdomadaire ont soutenu, depuis quelques semaines, les revendications de l'institutrice rurale qui exige un traitement annuel d'au moins \$600. On peut toujours compter sur la presse semainnière quand il s'agit de défendre les droits du faible et du petit. L'humble travailleur, qu'il soit au pupitre ou au banc d'atelier, a toujours été l'objet de la sollicitude du journal rural. C'est

un beau titre de fierté.

M. Coldwell se donne bien du mal à expliquer que la presse canadienne rapporte faussement les déclarations de son lieutenant, Harold Winch, que le Canada, en somme, n'a pas lieu de s'effrayer du socialisme proné par le C. C. F. Mais M. Coldwell ne réussit guère à mettre la sourdine aux dires révolutionnaires de M. Winch. Récemment, à Powell River C. A.,

M. Winch n'y est pas allé par quatre chemins pour assurer à ses auditeurs une fois pour toutes, que le C. C. F. est non pas un parti de réforme mais de révolution. "Notre parti est révolutionnaire et non de simple réforme. Oui, c'est bien cela. Je l'ai dit et je le répète", a ajouté le sieur Winch pour dissiper toute équivoque. A cette fin, il n'aura pas raté son coup.

Le contribuable canadien, qui a pour \$2 billions d'épargne dans les banques du pays, n'est pas pressé de voir ces banques tomber sous le contrôle d'Etat, devenir l'expérience No. 1 de l'étatisme. C'est là une conviction générale dont les cécéistes, même les plus optimistes, doivent se rendre compte. Ils seraient de bien piètres observateurs s'ils se faisaient l'illusion que le bon peuple ignore que les seuls gens à obtenir un bon service d'une banque étatisée seront les favoris politiques du gouvernement. Le favoritisme le plus éhonté a toujours trôné en maître dans les entreprises devenues la chose de l'Etat.

C'est un vice de principe connu même des moins renseignés d'entre nos compatriotes. Communiqué.

PREUVE-AU-DESSUS DE PREUVE AU-DESSOUS DE PREUVE

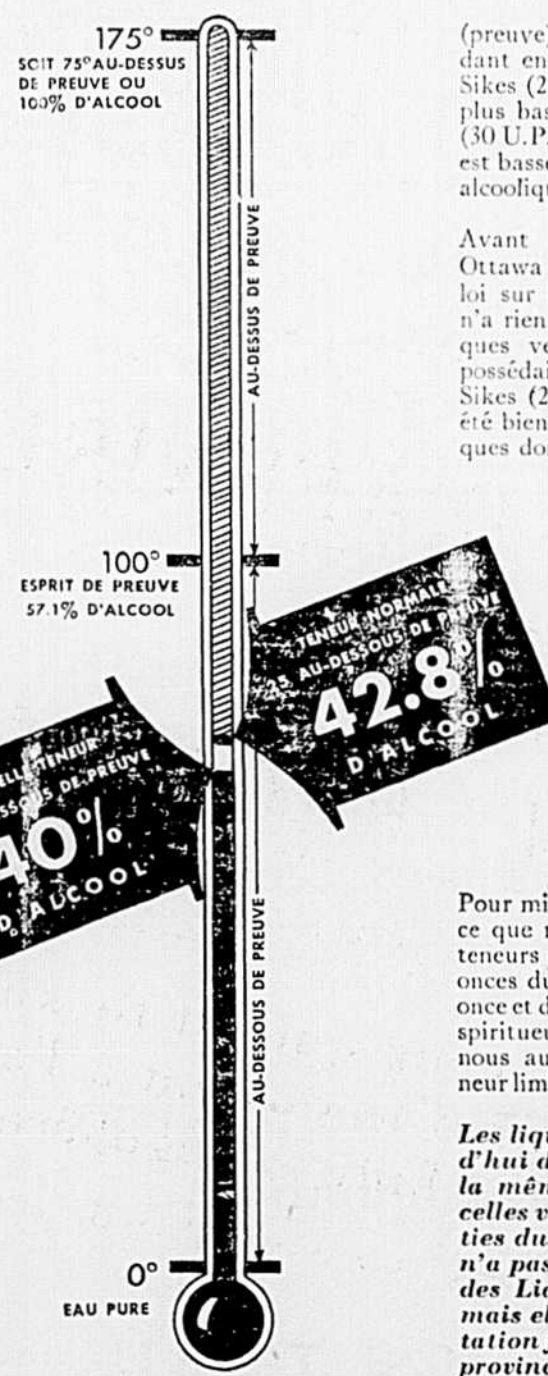
Savez-vous ce que c'est?

NOUS avons reçu beaucoup de lettres et de nombreux appels téléphoniques nous demandant des définitions et des explications des expressions: *preuve, au-dessus de preuve et au-dessous de preuve*... et sur la manière de calculer la teneur en alcool des différentes liqueurs alcooliques. Ce qui suit aidera à dissiper toute ambiguïté.

Au point de vue accise et douane, tous les pays ont leur façon différente d'exprimer la teneur en alcool des spiritueux. Dans l'Empire Britannique la table de Sikes a été légalisée (1816) comme base pour l'établissement du titre alcoolique. Pour illustrer et mieux faire comprendre ce qu'est la table alcoolique Sikes on pourrait montrer l'échelle Sikes comme représentant les divisions ou degrés d'un thermomètre. Le zéro degré au bas de l'échelle représenterait de l'eau pure sans alcool. A la partie supérieure, soit au sommet de l'échelle, le degré 175 qui est le maximum représenterait de l'alcool pur sans eau. Par conséquent la mesure sur cette échelle alcoolique nous donnerait immédiatement la teneur en alcool.

PREUVE: l'expression preuve correspond à 100 degrés de l'échelle Sikes et équivaut en d'autres termes à 57.1% en volume. Tout spiritueux dont le titre alcoolique est supérieur à preuve est dit au-dessus de preuve et tout spiritueux titrant moins que preuve est dit au-dessous de preuve. Par exemple, une boisson dont la teneur en alcool est 115 degrés preuve sera désignée 15 degrés au-dessus de preuve (15 O.P.) correspondant en d'autres termes à 65% en volume. Une boisson dont la teneur en alcool est 60 degrés preuve sera désignée 40 degrés au-dessous de preuve (40 U.P.) correspondant en d'autres termes à 34.3% en volume.

En regardant notre représentation de l'échelle Sikes nous pouvons voir que 175 degrés Sikes (75 O.P.) indiquent 100% d'alcool, en descendant un peu l'échelle, une lecture de 120 degrés Sikes (20 O.P.) indique 68.5% d'alcool. Plus bas une lecture de 100 degrés Sikes



(preuve) indique 57.1% d'alcool. En descendant encore l'échelle, une lecture de 75 degrés Sikes (25 U.P.) indique 42.8% d'alcool. Un peu plus bas encore une lecture de 70 degrés Sikes (30 U.P.) indique 40% d'alcool. Plus la lecture est basse sur notre échelle Sikes plus la teneur alcoolique est faible.

Avant que la loi de guerre soit passée à Ottawa et appliquée dans tout le Dominion, loi sur laquelle la Commission des Liqueurs, n'a rien à dire, la plupart des boissons alcooliques vendues dans la Province de Québec possédaient une teneur en alcool de 75 degrés Sikes (25 U.P.) soit 42.8%. Par cette loi il a été bien spécifié que toutes les liqueurs alcooliques domestiques et importées offertes pour la vente dans le Dominion ne devaient pas posséder une teneur alcoolique supérieure à 70 degrés de preuve (30 U.P.) soit 40%. Comme résultat des ordonnances fédérales il est à constater que les liqueurs alcooliques qui titraient auparavant 42.8% ne titrent plus maintenant que 40%. Notons en passant que cette teneur de 40% est un peu plus élevée que celle de la plupart des spiritueux vendus en Grande-Bretagne en ces dernières années.

Pour mieux illustrer et mieux faire comprendre ce que représente la différence entre ces deux teneurs alcooliques, prenons une bouteille de 40 onces du stock d'avant-guerre et enlevons une once et deux dixièmes d'alcool pur (soit 2.6 oz de spiritueux) pour le remplacer par de l'eau et nous aurons un produit conforme à la teneur limite légale fixée par les autorités fédérales.

Les liqueurs alcooliques vendues aujourd'hui dans la Province de Québec sont à la même teneur en alcool de 40% que celles vendues dans toutes les autres parties du Canada. Cette teneur alcoolique n'a pas été prescrite par la Commission des Liqueurs de la Province de Québec mais elle a été la suite d'une réglementation fédérale s'appliquant à toutes les provinces du Dominion.

Publiée par

COMMISSION DES LIQUEURS DE QUÉBEC

PRATIQUE DE L'ARTILLERIE AEROPORTEE BRITANNIQUE



Régiment d'artillerie légère de l'air de l'Artillerie royale, d'une division aéroportée britannique, s'exerçant au tir et protégeant de ses canons les troupes d'une brigade de parachutistes.—La gravure représente: l'Artillerie aéroportée "en action".

COOPERATIVES AGRICOLES PROSPERES AU LAC SAINT-JEAN

Deux importantes sociétés coopératives agricoles du district Lac St-Jean (nord) ont tenu leurs assemblées annuelles depuis le début de ce mois. Elles ont présenté des bilans qui indiquent une progression constante des transactions d'achat et de vente effectuées sur le plan coopératif.

Le 2 courant, à Normandin, la Société Coopérative agricole locale réunissait ses sociétaires au nombre de 130. Le secrétaire, M. Lucien Bouchard a donné lecture du bilan qui accuse un chiffre d'affaires s'élevant à \$298,674, laissant une somme de \$8572, de bénéfices. L'assemblée s'est tenue sous la présidence de M. Philadelphie Ferland, cultivateur et membre du conseil d'administration de la Coopérative Fédérée de Québec. Cette société possède une usine laitière moderne, un entrepôt et une meunerie où sont préparées les rations alimentaires du bétail.

Le 3 février, la Société Coopérative agricole de Lac St-Jean Nord, dont le siège social est à St-Félicien, tenait son assemblée annuelle. Le secrétaire-gérant, M. Maurice Hardy, agronome, a donné lecture du bilan. Le chiffre d'affaires de cette coopérative d'achat et de vente s'est élevé à \$137,365, laissant un bénéfice net de \$1440. Cette coopérative compte 171 cultivateurs sociétaires.

Au cours de ces réunions ont été choisis les délégués qui représenteront ces filiales de la Coopérative Fédérée à l'assemblée annuelle de cette dernière qui se tient cette semaine, à Montréal.

PROJET POUR FORMATION D'APPRENTIS ETABLI PAR LE GOUVERNEMENT FEDERAL

L'honorable Humphrey Mitchell, ministre du Travail, annonce qu'un arrêté en Conseil, de date récente, autorise le mi-

nistère du Travail à aider financièrement les gouvernements provinciaux en vue de stimuler la formation d'apprentis. Des ententes entre le fédéral et les provinces sont prévues à ce sujet.

Pour l'exercice financier 1944-45 le fonds du fédéral à être distribué aux provinces ne doit pas excéder \$250,000. Cette somme sera augmentée jusqu'à \$1,000,000 pour les exercices fi-

nanciers subséquents.

Cette aide systématique du Gouvernement central est envisagée comme complément de la formation actuelle des apprentis dans l'industrie. Les apprentis, en travaillant à des métiers industriels, seront sous le régime des conditions de travail et des taux de salaires fixés par la province, et recevront leurs salaires du patron de la façon ordinaire.

Chaque province doit administrer sa part du fonds sous l'empire d'une Loi d'apprentissage, ou de l'équivalent, et devra nommer un ou plusieurs comités composés d'un égal nombre de représentants des employés et ouvriers, de même que de représentants des ministères provinciaux du Travail et de l'Instruction.

Les civils aussi bien que les anciens combattants pourront bénéficier du projet. Dans les cas où la formation des anciens combattants est approuvée par le ministre des Pensions et de la Santé nationale, le fédéral en soldera entièrement le coût. Quant aux civils, le coût sera partagé de moitié par le fédéral et par les gouvernements provinciaux.

En parlant de cette ordonnance, l'hon. Humphrey Mitchell, ministre du Travail, disait: "Il importe, dans l'intérêt de l'industrie en général, qu'un nombre suffisant de jeunes gens dans le monde d'après-guerre reçoivent divers genres de formation, afin qu'ils puissent prendre place parmi les travailleurs les plus experts qui soient".

L'Ordonnance définit, comme apprenti, une personne âgée d'au moins 16 ans qui a signé un contrat avec un patron en vue d'apprendre un métier d'expert exigeant un minimum de

4000 heures d'emplois continu. L'aide des gouvernements aura trait surtout aux cours de formation professionnelle, et autres, incidents à l'apprentissage.

REPONSES A DE FREQUENTES QUESTIONS

Q.—Pourquoi les dents cariées doivent-elles être obturées, spécialement les premières dents des enfants qui tombent peu après?

R.—Du seul point de vue financier, d'abord, il est beaucoup moins coûteux d'obtenir de petites cavités dentaires que de beaucoup plus importantes. La carie, dès qu'elle attaque une dent devient progressivement plus grave, à moins qu'elle ne soit traitée par un dentiste. Cela s'applique aux premières dents tout autant qu'aux dents permanentes. En réalité, les premières dents sont plus susceptibles de se carier que la seconde dentition. De plus, des dents cariées dans les bouches des petits enfants affectent souvent la santé générale, entraînant un défaut de mastication et, en conséquence, des troubles de nutrition. Dès la plus petite enfance, de fréquents examens dentaires doivent être pratiqués, afin de découvrir les petites cavités et d'en prendre soin promptement. Il est aussi très recommandable d'avoir recours à la radiographie des dents de temps à autre, pour déterminer s'il n'existe pas des cavités cachées ou d'autres choses anormales, qui ne peuvent être facilement découvertes. Il n'est pas exagéré de dire que le prix de la simple obturation d'une dent d'enfant est infiniment moins élevé que celui des troubles que peut entraîner sa perte.

Q.—Depuis quelques années, j'emploie un mélange de sel de table et de poudre à pâte pour broser mes dents et je n'en ai jamais ressenti aucun mauvais effet. Aujourd'hui, on me dit que je ne devrais pas user de cela, mais qu'il me faudrait employer une pâte dentifrice, spécialement préparée. Est-ce vrai?

R.—Du sel de table fin et de la poudre à pâte peuvent fort bien être employés pour broser les dents. Le mélange le plus indiqué est une part de sel fin et trois parts de poudre à pâte.

Q.—Qu'est-ce qui est préférable, une pâte dentifrice ou une poudre dentifrice?

R.—Le choix dépend entièrement du goût de chaque personne. Poudre et pâte sont habituellement à peu près semblables, excepté que, pour en faire une pâte, certains produits sont ajoutés à la poudre. Employez de préférence, le produit qui vous sera recommandé par votre dentiste.

UN LION EN LIBERTÉ

Montréal.—Bien peu de gens croient encore aux histoires de tigres faisant leur apparition sur le quai d'une gare de chemin de fer, mais le fait s'est produit tout récemment en Angleterre et le héros était, cette fois, non pas un tigre, mais un lion.

Voici les faits tels qu'ils ont été communiqués au magazine du Canadien National. Lorsqu'un train de marchandises entra en gare, à Chaphan Jet, récemment, un lion sauta d'un des wagons puis après avoir déambulé pendant quelques instants sur le quai de la Gare, il se dirigea vers un trou creusé par une bombe et s'y endormit paisiblement. L'agent de la gare avertit immédiatement un membre de la Home Guard qui, se servant de foie comme appât, sut si bien flatter notre roi de la jungle que celui-ci retourna à la boîte qui lui avait été aménagée spécialement dans le wagon et continua nonchalamment son voyage.

GRAISSES RECUPEREES

Pour substituer les graisses récupérées au beurre ou aux graisses commerciales,

1.—Employer des graisses douces pour tous les genres de cuisson, afin d'obtenir des mets qui seront bons.

2.—Les graisses à goût trop prononcé ou sur le point de devenir rances ne sont propres qu'à la récupération générale. Elles pourraient gâter des mets qui autrement seraient excellents.

3.—Faire sauter les légumes pour les soupes aux légumes dans les graisses récupérées.

4.—Employer les graisses récupérées pour béchamelles et mets en casserole.

5.—Pour étendre sur le pain au lieu du beurre, certaines personnes aiment le goût de la graisse de volailles ou de vian-

des cuites, assaisonnée de sel et d'un peu d'oignon.

6.—Pour varier et étendre le gras de table, la ménagère peut les mêler aux mayonnaises et sauces pour salades, au fromage et légumes verts tels que persil coupé fin, cresson ou endives.

NOUVELLES DE LA C. P. C

Fruits et légumes plafonnés

La Commission des Prix et du Commerce a annoncé le plafonnement de 49 différents fruits et légumes importés, plafonnement qui sera rendu possible par le contrôle du coût de la distribution.

Jus de tomates

Il sera possible, au cours de février et mars, de se procurer plus de jus de tomates car une quantité plus grande sera mise à la disposition du public.

Meubles remboursés

La Commission des Prix et du Commerce a autorisé une augmentation n'excédant pas 12 1/2% dans les prix de fabrication de la partie en bois des meubles capitonnés ou rembourrés.

Ameublement

Une réduction des subsides payés par le gouvernement aux manufacturiers de différentes sortes d'ameublement en bois a été annoncée. Les subsides payés étaient de 5% et seront maintenant de 2% seulement. Les manufacturiers sont autorisés à augmenter leur prix net de 3%.

LE TRAVAIL DES S. V. F. DEVIENT PLUS VARIE

"Tous les jours, le travail des Services Volontaires Féminins devient plus varié" disent les directrices de cette division du Ministère des Services Nationaux de Guerre à Ottawa. A Winnipeg, le bureau des S.V.F. connu sous le nom de Bureau Volontaire Central, a placé au cours des deux derniers mois 593 volontaires. Ceci comprenait 178 volontaires pour l'Atelier de Poupée de Winnipeg, A Winnipeg tout comme à Regina, Saskatchewan, un atelier de poupée est en opération. Les ouvrières reçoivent des dons de poupées brisées et malmenées, sans jambes, bras, yeux ou cheveux. Elles sont réparées, habillées et vendues, ce qui aide considérablement à l'industrie

Vos Livrets de Comptoir

Nous sommes toujours à votre disposition pour l'impression de vos livrets de comptoir.

— Voici une liste de prix —

Grandeur No 3 — Imprimé spécial

Style Duplicata

50 feuilles en duplicata par livre.

Quantité	Un carbon par livret	Prix du 100 livrets	
		Automatique carbon au dos de chaque feuille	Un carbon à chaque feuille carbon mobile
125	\$11.00	\$13.00	\$13.50
250	\$ 9.00	\$11.00	\$11.50
500	\$ 6.60	\$ 8.10	\$ 8.60
1000	\$ 5.35	\$ 7.20	\$ 7.70
2500	\$ 4.35	\$ 6.60	\$ 7.10
5000	\$ 3.85	\$ 6.10	\$ 6.60

— Taxe fédérale comprise —

— Transport compris —

— Plus taxe de vente 2% —

LES IMPRIMEURS DE ROBERVAL, LTEE
Roberval, P. Qué.

des jouets.

Le bureau de Winnipeg a récemment envoyé quelque 800 lettres contenant des renseignements sur les émissions de la Société Radio-Canada. Quarante groupes ont été formés pour écouter ces émissions afin de discuter certains points des programmes éducatifs.

A Soutir Peel, Ontario, le Centre des Services Volontaires Féminins a commencé une série de conférences pour les volontaires des garderies; un centre où l'on refait du neuf avec du vieux et des classes où se donnent les cours de l'Ambulance St-Jean ont aussi été inaugurés.

POUR AIDER A GAGNER LA GUERRE

Montréal, Février.—Au cours d'un voyage récent à Moncton, N. B., M. E. R. Battley, chef de la traction et du matériel, a déclaré que le Canadien National

a placé plusieurs commandes pour des locomotives et des wagons.

Les nouvelles locomotives, du type dit "de montage", sont semblables aux 6200 en service actuellement entre Montréal et Halifax. Ces locomotives peuvent tirer indifféremment un train de voyageurs ou un train de marchandises.

Le premier des 500 wagons à bascule, d'une capacité de 70 tonnes, commandés à Trenton, N. E. sera livré bientôt et de plus, des commandes pour 5000 wagons couverts ont été placées à Montréal et à Hamilton. Aux usines de la Compagnie à Winnipeg, on a commencé la construction de quelque 200 wagons à réfrigération par le haut, mis au point par les spécialistes du Canadien National.

Ce matériel roulant permettra à la Compagnie d'assurer le transport d'un volume toujours croissant de voyageurs et de matériel de guerre.

HOMMES D'AFFAIRES!

Avez-vous déjà réfléchi à ce que rapporte une

ANNONCE RÉGULIÈRE

dans votre journal local?

98% de ceux qui ont réussi en affaires le doivent à l'annonce bien faite et régulière.

POURQUOI ne seriez-vous pas de ceux-là?

LE COLON

Vous offre les avantages d'une publicité efficace à des prix raisonnables.

VENEZ CONSULTER NOS TAUX!

N'OUBLIEZ pas que L'ANNONCE dans
"LE COLON"
constitue votre meilleur placement

Automobilistes!

**Demandez
IMMÉDIATEMENT
votre Permis d'essence
avec carnet de coupons
de rations.**

A compter du 31 mars, les Permis d'essence avec carnet de coupons de rations actuels seront périmés. Après cette date, il sera interdit de vendre de l'essence, excepté sur présentation du carnet de rationnement d'essence 1944-1945.

Dans son propre intérêt, tout propriétaire d'automobile est prié de demander sans délai un nouveau Permis d'essence avec carnet de coupons de rationnement pour chacun de ses véhicules. Les formulaires de demande doivent être remplis.

A partir du 1er avril, conformément au mode de rationnement établi pour 1944-1945, lequel sera à peu près le même que celui qui est maintenant en vigueur, tout propriétaire de véhicule non-commercial aura encore droit au Permis d'essence avec carnet de coupons de rationnement de la catégorie de base "AA", contenant 40 unités pour une voiture de tourisme ou 16 unités pour une motocyclette.

Parcèlement, les propriétaires de véhicules ayant droit à la catégorie "Spéciale" et qui peuvent justifier leurs besoins, recevront une ration supplémentaire déterminée à l'avance pour l'année finissant le 31 mars 1945. Pour déterminer la ration supplémentaire, laquelle tiendra compte des besoins individuels, la catégorie antérieure et le nombre de milles parcourus ne seront pas nécessairement un facteur important.

Les coupons de ration professionnelle supplémentaire seront encore émis dans des carnets portant le titre "Spéciale" et chaque carnet ne contiendra pas plus de 60 unités. Afin de permettre une révision constante des besoins de chaque demandeur de cette catégorie, on n'émettra qu'un seul carnet "Spéciale" ou qu'une partie de carnet à la fois. Le Régisseur des huiles a aussi le droit de refuser une demande de catégorie "Spéciale", ou de suspendre tout carnet de rationnement d'essence à la suite d'une violation des règlements.

La disette d'essence est encore grande. Ne demandez pas d'être classé dans la catégorie "Spéciale" si vos besoins ne sont pas urgents.

L'essence pour les véhicules commerciaux sera aussi rationnée. Afin de s'assurer une quantité suffisante d'essence pour leur permettre de continuer leur commerce, après le 31 mars, les propriétaires de véhicules commerciaux sont priés de remplir immédiatement et en détail la formule requise pour chacun de leurs véhicules.

A partir du 1er avril, les employés des postes d'essences n'accepteront pas de coupons de carnet de rationnement d'essence, à moins que le numéro de la plaque de la licence du véhicule pour lequel le carnet est émis ne soit écrit à l'encre sur chaque coupon. Chaque automobiliste doit coller au pare-brise de son automobile un timbre 1944-1945 indiquant la catégorie du carnet présenté au moment de l'achat.

Si le propriétaire d'une automobile vend ou transfère sa voiture ou en dispose autrement, il doit faire parvenir son permis d'essence avec carnet de coupons de rations au plus proche bureau de la Régie des huiles.

Pour obtenir un Permis d'essence avec carnet de coupons de rationnement, procurez-vous une formule de demande à votre bureau de poste, puis étudiez et remplissez cette formule en suivant bien les instructions.

Lorsque vous recevrez votre carnet de rationnement de 1944-1945 gardez-le avec soin. On ne le remplacera peut-être pas; si vous le perdez ou si vous vous le faites voler par négligence. Ne le laissez pas dans votre voiture.

MINISTÈRE DES MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS
L'Honorable C. D. HOWE, Ministre



LE CANADA EST À COURT D'ESSENCE · ÉCONOMISEZ VOS COUPONS

Adresse

Campagne de souscription à la Croix-Rouge

La Croix-Rouge vient de lancer sa campagne annuelle de souscription, avec un objectif de \$10,000,000.

Société profondément humanitaire, la Croix-Rouge prodigue ses secours à tous ceux qui souffrent, sans distinction de langue ou de religion; elle a donc confiance que tous les Canadiens, sans distinction de langue ou de religion, souscriront généreusement.

De nos jours, personne ne peut nier le bien immense accompli par la Croix-Rouge. Sans elle, des milliers de combattants blessés ne pourraient survivre, des millions de personnes ne recevraient aucune assistance.

Chaque semaine, la Croix-Rouge expédie des cargaisons complètes de nombreux articles. Par exemple, depuis le début de la guerre, elle a envoyé sept millions de colis de vivres aux prisonniers de guerre britanniques, le coût en étant partagé par les pays de l'Empire. Un seul fait peut démontrer l'efficacité de l'organisation de la Croix-Rouge: pas un seul des colis de vivres n'a été perdu en cours de route. Quant à la distribution dans les camps d'internement, elle se fait sous la surveillance de la Croix-Rouge internationale. Les prisonniers les reçoivent réellement, comme le prouvent les cartes signées par les prisonniers eux-mêmes et le témoignage des prisonniers rapatriés.

Nos expéditions chaque semaine 100,000 colis de vivres préparés par des volontaires dans nos cinq ateliers du Canada.

Les Canadiens qui ont un ou des parents dans les camps d'internement ennemis savent donc avec certitude que les colis de vivres sont livrés aux prisonniers de guerre. Pour ceux qui souscrivent à la Croix-Rouge, c'est une grande satisfaction de contribuer ainsi à procurer des aliments aux combattants internés en pays ennemi.

La Croix-Rouge devra dépenser cette année \$5,500,000 pour les colis de vivres aux prisonniers de guerre en Europe et en Extrême-Orient. Il faudra un autre million de dollars pour aider à la Croix-Rouge de certains pays alliés. La Croix-Rouge a donc assumé de très lourdes responsabilités.

Nos escadrons bombardent chaque jour les centres industriels et les villes de l'Allemagne. Ces offensives causent des dommages immenses chez l'ennemi, mais presque chaque fois des aviateurs canadiens et britanniques doivent se jeter en parachute et sont internés. Qui d'entre nous aurait le triste courage de refuser à ces gens les aliments dont ils ont besoin? Et comment leur envoyer ces colis sinon par l'intermédiaire de la Croix-Rouge?

Vous avez lu dans les journaux les interviews des Canadiens récemment rapatriés d'Allemagne. Tous déclarent que sans les aliments fournis par la Croix-Rouge les prisonniers de guerre ne pourraient subsister avec la maigre ration réglementaire. Et que dire des prisonniers blessés, qui ont besoin d'aliments nutritifs et sains pour refaire leurs forces?

Lorsque vous donnez à la Croix-Rouge, vous avez conscience d'accomplir une œuvre humanitaire, puisque vous contribuez à adoucir les souffrances.

L'œuvre des prisonniers de guerre est la plus importante de la Croix-Rouge. Mais il en est d'autres qui exigent aussi des déboursés importants. Par exemple, il faudra \$3,000,000 pour les fournitures d'hôpital et pour les articles de confort et de réconfort destinés à nos armées. Il faut envoyer des vêtements aux populations civiles éprouvées par la guerre. Et comme 1944 sera l'année des grandes offensives alliées, la Croix-Rouge fournira plus d'articles aux combattants et aux prisonniers de guerre; c'est dire que tous ses collaborateurs devront travailler plus que jamais.

Pour atteindre leur plein rendement en 1944, les cliniques de donneurs de sang auront besoin de \$750,000. Personne ne niera l'importance de cette œuvre. Car sans le sérum sanguin récolté par la Croix-Rouge, que de combattants blessés ne pourraient survivre! En prévision des prochains événements militaires, la Croix-Rouge accumule des réserves de sérum sanguin, non seulement pour les combattants mais aussi pour les civils blessés. Les cliniques de donneurs de sang restent donc une œuvre vitale qu'il faut maintenir, qu'il faut augmenter.

Voici quelques-uns des autres déboursés de la Croix-Rouge pour les prochains douze mois. Allocations, centres récréatifs et autres services aux combattants: \$1,600,000; diverses œuvres de guerre, \$100,000.

La Convention de Genève interdit aux sociétés de la Croix-Rouge, dans tous les pays, de recevoir des subventions des gouvernements. Les \$10,000,000 demandés par la Croix-Rouge canadienne doit donc venir du peuple canadien, c'est-à-dire de vous tous, de nous tous. Sans votre générosité, notre société humanitaire ne pourrait continuer sa noble tâche.

Chers compatriotes, soyons heureux de pouvoir donner, alors que des millions de gens, dans beaucoup de pays, ne peuvent que demander. Soyons-en reconnaissants à la Providence qui nous a donné la sécurité et l'abondance. Et si nous sommes dignes de notre titre de chrétiens, souscrivons généreusement à la Croix-Rouge, organisme humanitaire qui n'a qu'un but: alléger les souffrances.

Pensons à ceux qui combattent pour nous, et donnons avec tout notre cœur.

Merci.

REPARATIONS DE MOULINS A COUDRE

M. Horace GUAY, de Roberval, annonce au public en général qu'il fera la réparation de moulins à coudre à domicile comme par le passé. Aussi réparations d'écremeuses.

Prix spécial pour les communautés.

S'adresser à
HORACE GUAY
Roberval.

CARNET SOCIAL

—Mme Georges Couture, de Lévis, est venue à Roberval chez sa belle-sœur Mme Théop Leclerc, cette semaine et est retournée à St-Jérôme chez sa fille Mme Théophile Gagnon, actuellement malade.

—Mme Arthur Carter et sa fillelette Marguerite, sont allées empromenader à Jonquières et Arvida la semaine dernière.

NAISSANCES A ROBERVAL

A NOTRE-DAME
Le 23 février.—Marie-Pierrette-Lise, fille de M. et Mme Roland Laflamme, née Rose Ouellet, de Ste-Hedwidge. Parrain: M. Simon Ouellet; marraine: Mlle Yolande Ouellet, oncle et tante de l'enfant.

Le 29 février.—Joseph-Gabriel-André-Serge, fils de M. et Mme Lucien Lavoie, née Laurette Beaucage, de Jonquières. Parrain et marraine: M. et Mme Georges Fortin, oncle et tante de l'enfant. Porteuse: Mlle Antoinette Beaucage, tante de l'enfant. Le parrain fut représenté par le Capitaine Maurice Lavoie, oncle de l'enfant.

A ST-JEAN-DE-BREBEUF
Le 8 janvier.—Joseph, Wilfrid, Lucien, fils de M. et Mme Chs Guay, née Gilberte Morin. Parrain et marraine: M. et Mme Wilfrid Morin, cousins de l'enfant.

Le 9 janvier.—Marie, Eveline, Ginette, fille de M. et Mme Ludger Routhier, née Géraude Brassard. Parrain et marraine: M. et Mme Louis Brassard, grands-parents de l'enfant.

Le 9 janvier.—Joseph, François, Gaston, Gabriel, fils de M. et Mme Arthur Gagnon, née Jeannette Boivin. Parrain et marraine: M. et Mme François Potvin, oncle et tante de l'enfant.

Le 15 janvier.—Joseph, Arthur, Marcel, fils de M. et Mme Elédore Lalancette, née Rita Girard. Parrain: M. Arthur Girard, marraine: Mlle Elizabeth Girard, oncle et tante de l'enfant.

Le 16 janvier.—Joseph, Gilles-Normand, fils de M. et Mme Maurice Girard, née Germaine Desmeules. Parrain et marraine: M. et Mme Charles Girard, oncle et tante de l'enfant.

Le 18 janvier.—Joseph, André, Emile, Alexis, fils de M. et Mme Jos. Neron, (bijoutier), née Rolande Lévesque. Parrain: M. Emile Duchesne, marraine: Mlle Jeanne d'Arc Brassard, cousins de l'enfant.

Le 25 janvier.—Marie, Louise, Andrée, fille de M. et Mme Jos. Desbiens, née Emma Nepon. Parrain et marraine: M. et Mme Ls-Jos. Dufour, cousins de l'enfant.

Le 26 janvier.—Marie, Hélène, Raymonde, fille de M. et Mme Philippe-Henri Rouleau, née Germaine Robitaille. Parrain: M. Aurèle Morin, marraine: Mlle Ghislaine Saillant.

Le 27 janvier.—Marie, Michelle, Roberte, fille de M. et Mme Osée Gagnon, née Annette Martel. Parrain: M. Robert Martel, cousin de l'enfant, marraine: Mlle Ghislaine Gagnon, sœur de l'enfant.

Le 31 janvier.—Joseph, Gustave, Denis, fils de M. et Mme André-Anne Bolduc, née Cécile Bouchard. Parrain: M. Gustave Saillant, marraine: Mlle Marguerite Saillant, cousins de l'enfant.

Le 2 février.—Marie, Paule, Céline, fille de M. et Mme Georges Langlais, née Juliette Morin. Parrain: M. Léopold Hudon, marraine: Mlle Georgette Langlais, sœur de l'enfant.

Le 10 février.—Marie, Jeanette, Nicole, fille de M. et Mme Edmond Larouche, née Marie-Jeanne Guay. Parrain: M. Jean-René Larouche, frère de l'enfant; marraine: Mlle Jeannette Guay, cousine de l'enfant.

Le 12 février.—Marie, Raymonde, Réjeanne, fille de M. et Mme Jos. Gagnon, née Rose-Aimée Potvin. Parrain: M. Jean-Noël Bolduc; marraine: Mlle Rachelle Gagnon, cousine de l'enfant.

Le 12 février.—Marie, Noëlla, Germaine, fille de M. et Mme Léopold Toupin, née Lucie Thibault. Parrain et marraine: M. et Mme Aimé Caron, cousins de l'enfant.

M. et Mme Ls-Calixte Hébert, née Suzanne Guay, font part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille, née le 14 février sous les prénoms de Marie-Denise-Jovette. Parrain et marraine: M. et Mme Ludger Guay. Porteuse: Mme J.-E. Potvin, tante de l'enfant.

Le 17 février.—Marie, Andrée, Michelle, fille de M. et Mme René Dufour, née Simone St-Pierre. Parrain et marraine: M. et Mme Idas Dufour, grands-parents de l'enfant.

Le 24 février.—Marie, Andrée, Candide, Laurette, fille de M. et Mme Hidola Pilote, née Marcelle Tremblay. Parrain et marraine: M. et Mme Dorila Tremblay.

Le 26 février.—Joseph, Lucien, Normand, fils de M. et Mme Arthur Langlais, née Anna-Marie Labaume. Parrain et marraine: M. et Mme J.-Chs Langlais, oncle et tante de l'enfant.

A ROBERVAL

VENDREDI LE 17 MARS

Salle de l'Hôtel de Ville

LES SECRETS DU DOCTEUR MORHANGES

Présenté par
HENRI DEYGLUN

Pièce inédite tirée du succès de la radio.

Marcel Chabrier, Marc Forrez, Jean Duceppe,
Philippe Robert et Muriel Guilbault.

Billets en vente à:

La Pharmacie Pinault, Roberval.

COMITE DE RECUPERATION VILLE DE ROBERVAL

Personne n'ignore la campagne qui se poursuit d'un bout à l'autre de toutes les provinces, depuis quelque temps déjà, par le Comité de récupération, pour les objets qui sont placés aux rebuts.

Cet appel se poursuit plus jours aussi impitoyable. De ce fait, nous avons vu surgir de tous les points certaines restrictions dans la consommation du papier journal et autres objets du genre. Les différents quotidiens se sont vu restreindre le nombre de leurs éditions à la suite de ces restrictions.

La guerre se poursuit toujours aussi impitoyable. De ce fait, nous avons vu surgir de tous les points certaines restrictions dans la consommation du papier journal et autres objets du genre. Les différents quotidiens se sont vu restreindre le nombre de leurs éditions à la suite de ces restrictions.

C'est pourquoi nous trouvons le moment propice pour solliciter votre appui. Dans quelques semaines bientôt, les ménagères auront à faire leur grand ménage du printemps. L'occasion est toute choisie pour limiter vos efforts vers un désir unique: la conservation de tous les objets qui doivent être placés aux rebuts.

Nous comptons sur l'appui de chacun de vous, pour faire la collection de vieux journaux, revues, papiers de tous genres etc. Plusieurs personnes emploient ces rebuts de papier pour alimenter leurs poêles, souvent les détruisent parce qu'ils nuisent à la maison. Mais c'est justement dans ce cas-ci que nous voulons votre assistance. Au lieu de détruire ce qui vous nuit, mettez-le de côté.

Les personnes charitables spécialement chargées à cette intention, passeront à vos demeures dans le cours du mois de mars et vous leur remettront de quoi vous ne vous servez plus.

De cette manière vous contribuerez pour une large part à cet appel. Et de ce fait, en comptant sur le secours de chacun, nous savons à l'avance que le succès couronnera l'entreprise.

Le Comité de Récupération
Ville de Roberval.

PERDUE

Une paire de lunettes avec monture couleur or, a été perdue à partir du Couvent jusqu'au Château Roberval. Récompense promise à qui les remettra à nos bureaux. "LE COLON"



Pensez-y Demain

Communion Réparatrice!

Heure Sainte, le soir!
Veuillez apporter votre carte.

"Ma chair est vraiment une nourriture
et mon sang est véritablement
un breuvage."



Quoi de meilleur que la cire liquide ou en pâte O-Cedar!

Pour vos planchers et pour vos meubles, il y a l'huile O-Cedar qui est tout simplement parfaite.

Côté, Boivin & Cie, Inc.

Distributeurs en Gros des Produits O-Cedar

Roberval, P. Q.

J.-E. POTVIN, Ltée ROBERVAL, Qué.

Epicerie, Provisions, Ferronneries, Vaisselle, Matériaux de construction.—Peinture et Vernis de toutes sortes.



GRAINS et GRAINES

Agent des moulées balancées "Pionier"

VIANDÉ
de toutes sortes, telle que Porc, Boeuf, Volailles, etc.
Aussi Poissons

CHARBON ANTHRACITE

qu'une demi-livre de ce sucre.

Il y aura cette année des réceptifs d'un gallon pour la distribution normale du sirop d'érable.

L'administrateur du sucre de la Commission des prix prévoit qu'il pourrait y avoir prochainement une disette de sucre sur tous les marchés du monde.

UN LIBERATOR AMERICAIN ATTERRI A L'ASCENSION

Un avion "Liberator" américain a été forcé d'atterrir, samedi soir dernier, vers 8 heures 30, sur la ferme de M. Félix Sabourin, près de l'Ascension, sur la rive nord du Lac St-Jean. Une dizaine d'aviateurs se trouvaient dans l'appareil au moment de l'atterrissage mais aucun n'a été blessé.

On rapporte que ce Liberator venant du Maine, et se dirigeant vers l'océan, a dû rebrousser chemin par suite de la tempête. L'avion s'est alors égaré de sa route et a fait un atterrissage forcé dans une demi-obscurité au Lac St-Jean. L'avion a rasé la tête des arbres puis est descendu dans un champ. L'appareil a subi des dommages assez considérables.

Des aviateurs de l'aéroport de Bagotville se sont portés immédiatement à la rescousse des aviateurs américains qui sont venus par la suite à St-Joseph d'Alma où ils se trouvaient encore le 29 février.

Des experts de l'aviation américaine sont actuellement sur les lieux afin de déterminer quel parti on pourra tirer de l'appareil endommagé.

C'est la seconde fois qu'un avion américain fait un atterrissage forcé au Lac St-Jean, le premier était descendu sur une ferme de Normandin à l'été de 1942.

UN CONSEIL A TOUS MES CLIENTS

Ne tardez pas à me donner vos commandes de grains de trèfle, Luzerne, Mil, ainsi qu'engrais chimique, car tous les distributeurs n'ont droit seulement qu'à la quantité vendue l'an dernier. Les retardataires ne pourront s'en procurer.

P.-A. PELLETIER
Distributeur d'Engrais chimique C-I-L.
Broche à clôture Frost,
Graines Steel Briggs
Roberval, P. Q.

MACHINERIES A VENDRE

ASSORTIMENT DE BOUILLOIRES, engins à vapeur, pour moulin à scie et fromagerie. Accessoires de moulin, carriage, banc scie, planeur, moulin à bûche, ledger, engin à gazoline de 1 à 12 forces. Poutre en fer pour construction.

HOPITAL DE LA
MACHINERIE
Arthur TROTTER, Prop
DOLBEAU, P. Q.
Cité Lac St-Jean.

BUVARDS! BUVARDS!

Nous venons de recevoir une bonne quantité de BUVARDS, grandeur dessus de bureau, de couleurs Jaune, Bleu, Rouge, Brun et Vert foncé.

LE COLON



"VOTRE PRESSION ARTERIELLE DIMINUERAIT, M. CHOSE SI VOUS ACHETIEZ QUELQUES CERTIFICATS DE DÉPENSE DE GUERRE DE PLUS!"